

La Wallonie investit pour améliorer la santé des détenus

JUSTICE Un emploi dans chaque prison pour faire de la prévention

► Le rapport parlementaire rédigé par Véronique Salvi (CDH) avait mis en lumière les carences en la matière.

► La Région réagit via ses compétences pour que les détenus soient mieux informés.

Le mouvement de grève qui s'éternise dans les prisons belges a forcément un impact sur les conditions de vie des détenus, sur leur moral et leur santé. Hasard du calendrier : sur fond de crise, le gouvernement wallon MR-CDH profite de son ajustement budgétaire pour débloquer 900.000 euros en faveur de la promotion de la santé et de la prévention sanitaire en milieu carcéral, notamment en matière de santé mentale et d'assuétudes.

« L'initiative doit faire l'objet d'une concertation avec les associations déjà actives dans ces secteurs, explique Alda Greoli (CDH), ministre de la Santé. Mais l'idée est de financer un emploi ou deux emplois mi-temps, promotion de la santé d'une part et santé mentale de l'autre, dans chacune des quatorze prisons wallonnes afin de structurer la démarche. Le budget alloué à ce projet sera récurrent. »

« Les prisonniers ne sont pas des patients comme les autres »

VERONIQUE SALVI

Que va faire la Wallonie derrière les murs de nos établissements pénitentiaires ? C'est simple : la réforme de l'Etat a confié aux Régions la prévention en matière de santé. Les prisons n'échappent pas au champ d'action régional. En 2015, Maxime Prévot (CDH), alors en charge de la Santé au sein de l'exécutif PS-CDH, avait confié une mission parlementaire à la députée Véronique Salvi (CDH). Objectif : un état des lieux avant d'envisager des mesures concrètes.

L'éluée carolo était revenue bouleversée de ses contacts avec le milieu carcéral : « Les unités médicales sont composées de personnes remarquables, mais elles ne sont présentes que trois ou quatre heures par jour et elles voient défiler 30 ou 35 détenus sur ce laps de temps. En prison, 10% de la population va tous les jours chez le docteur, parce que c'est l'occasion de sortir de cellule, de maintenir un lien social. Dans ces conditions, il est impossible d'organiser une politique de prévention », avait-elle expliqué en publiant son rapport en 2016.

La députée dressait un lourd constat : « Les prisonniers ne sont pas des patients comme les autres. Aujourd'hui, la santé n'a pas sa place dans la culture du milieu carcéral. » Une vérité soulignée un an plus tard par un rapport du KCE, le Centre fédéral d'expertise sur les soins de santé : « La culture pénitentiaire n'est pas nécessairement compatible avec celle des soins. »

Véronique Salvi souligne d'une phrase l'urgence d'agir en amont, notamment sur les questions de santé mentale : « On

rentre en prison sans problème de ce côté, on en ressort malade parce qu'aucune prévention n'a été mise en place. »

Dans son rapport, Véronique Salvi cite en référence le modèle qu'elle avait étudié à la prison de Champ-Dollon en Suisse : « Là-bas, la prison est dotée d'une direction de la santé indépendante de la direction de l'établissement. Cela permet de mettre en place des programmes de prévention qui ne s'inscrivent pas dans la logique carcérale et répressive. »

La politique carcérale reste bien entendu de compétence fédérale en Belgique. Elle dépend de l'administration pénitentiaire, y compris dans toutes les dimensions sanitaires : médecine préventive comme curative, promotion de la santé, gestion de la santé mentale... Mais des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent toutefois afin que ce dernier domaine soit transféré du ministère de la Justice vers le ministère de la Santé et ses services, pour que la politique sanitaire prenne le pas sur la politique pénitentiaire.

Sur base du « rapport Salvi », le parlement wallon avait voté à l'unanimité une résolution pour pousser le gouvernement à agir et pour qu'il intervienne auprès du fédéral. Ce texte aura été suivi d'effets, ce qui n'est pas toujours le cas. En accord avec le monde associatif, la promotion de la santé en milieu carcéral sera officiellement consolidée par le gouvernement, à travers des personnes de référence en interne. Un petit pas, mais un pas malgré tout. ■

ERIC DEFFET

LE CHIFFRE

24

En moyenne, chaque prisonnier a recours à 24 consultations médicales par an. Le Belge moyen rencontre un médecin 3,2 fois par an. Ce chiffre figure dans le rapport sur la santé en prison publié en 2017 par le Centre fédéral d'expertises en soins de santé (KCE). Les réalités peuvent être très différentes d'un établissement à l'autre. D'avril 2015 à avril 2016, on avait enregistré 203.903 prescriptions médicales derrière les barreaux, dont une petite moitié (43 %) concernait la santé mentale.

En prison, 51,2 % des personnes sont considérées « en bonne santé », contre 74,1 % en moyenne dans l'ensemble de la société. Le constat peut se déclinier. Le tabac concerne 69,6 % des détenus (contre 23,6 % de la population). Les problèmes de sommeil perturbent 55,3 % des prisonniers (contre 22,5 % de la population). Les tentatives de suicide ont concerné 22,9 % des hommes et des femmes en prison (contre 4,5 % dans la société).

E.D.

Le directeur

« Le plus gros problème, c'est la santé mentale »

ENTRETIEN

Marc Dizier est le directeur de la prison d'Andenne. Il réagit à la décision du gouvernement wallon.

Le budget ajusté de la Wallonie dégage 900.000 euros en faveur de la promotion de la santé et de la prévention en milieu carcéral. Une bonne initiative ?

L'initiative politique est intéressante : c'est une bonne idée. Tout simplement parce que tout ce qui concerne la santé en milieu carcéral est terriblement important : la population en prison n'est pas très attentive aux questions de santé. Elle est « pauvre » sur le sujet. Mais j'attends de voir ce que cela va donner concrètement. Il faut éviter les discours qui expliquent aux détenus comment se droguer convenablement... Par contre, c'est vrai que la prévention

est importante : avec des prisonniers qui viennent de l'Est ou d'Afrique, nous sommes confrontés à des maladies que l'on pensait oubliées comme la tuberculose.

Le débat au parlement a insisté sur les questions de santé mentale...

A raison. C'est le plus gros problème en prison. Il concerne de très nombreux prisonniers. Il est difficile de trouver des psychiatres qui acceptent de travailler en milieu carcéral. Les prisons ne sont pas équipées pour faire face à ce phénomène.

La situation sanitaire en prison est-elle réellement catastrophique ?

Je ne suis pas aussi radical, il y a eu de gros progrès. La prise en charge médicale est de qualité. Derrière les murs de

la prison, les détenus sont en tout cas mieux soignés qu'ils le seraient s'ils étaient en liberté parce que ce n'est pas leur priorité. Sous certains aspects d'ailleurs, ils sont presque privilégiés : vous devez patienter des mois pour un rendez-vous chez un spécialiste tandis qu'un prisonnier en bénéficie souvent dans les trois jours parce qu'on trouve des arrangements.

Que peut-on attendre de la présence de spécialistes de la promotion de la santé dans les établissements pénitentiaires ?

J'attends de voir, mais je dirais qu'il faut élargir le propos : la priorité, c'est la formation, l'enseignement et plus largement l'éducation. L'éducation à la santé peut y avoir sa place. ■

E.D.